

## Infos Municipales

### Principaux points étudiés en séance du Conseil Municipal du 4 mai 2023

- Création de deux postes
- Vente de terrain au Hiaume
- Désaffectation, déclassement d'une portion de voie communale

Prochain conseil municipal : jeudi 8 juin 2023

Attention l'horaire est exceptionnellement modifié à 20h30.

### Centre communal d'action sociale (CCAS)

#### Après-midi récréatifs :

Le prochain après-midi récréatif aura lieu le **mardi 13 juin** à la Maison de l'Enfance et des Familles, de 14h15 à 16h. Si vous avez besoin d'être véhiculé, vous pouvez appeler la Mairie au 02.99.45.01.62.



### Aide aux voyages scolaires :

Nous vous rappelons que le CCAS de Dingé attribue des aides pour les voyages scolaires. La grille d'attribution des aides a été modifiée.

Quotient Familial	% par enfant en fonction du coût de son reste à charge
Tranche 1 de 0 à 700€	50 %
Tranche 2 de 701 € à 1199 €	30 %
Tranche 3 de 1200 € à 1600 €	15 %
Tranche 4 au-dessus de 1600 €	0 %

La participation globale du CCAS est dans la limite maximum de 300 € par enfant et par an.

Pour constituer le dossier, vous devez fournir :

-le formulaire de demande indiquant dans le détail les modalités du voyage (le formulaire est disponible en Mairie ou sur le site internet : [www.dinge.fr](http://www.dinge.fr) > Service Mairie > CCAS).

-une attestation de séjour (date et prix du voyage) indiquant le montant à la charge des familles, avec la mention « acquittée » fournie par l'établissement

-un justificatif de quotient familial de la Caisse d'Allocations Familiales ou la Mutualité Sociale Agricole

-un relevé d'identité bancaire.

Le dossier complet est à déposer en Mairie.

### Permanences assistante sociale

Madame PINEAU, assistante sociale au Centre Départemental d'Action Sociale (CDAS) de Combourg, vous propose des rendez-vous le deuxième vendredi de chaque mois dans les locaux de la Mairie de Dingé.

Une permanence aura lieu le **vendredi 9 juin** de 9h à 12h à la Mairie de Dingé. La prise de RDV se fait auprès du CDAS de Combourg au 02.90.02.77.00.



### Permanences en mairie : Avocat conseil

Maître De Moy, avocat au barreau de Rennes, propose gratuitement des entretiens d'une demi-heure. Une permanence est assurée le **lundi 26 juin l'après-midi par téléphone**. Il est nécessaire de prendre rendez-vous au préalable à la Mairie.

### Permanence mutuelle communale



La mutuelle MUTAMI propose aux Dingéens et aux personnes qui travaillent dans la commune, une mutuelle communale à tarifs préférentiels. La prochaine permanence aura lieu, le **mardi 13 juin** en Mairie de 10h à 11h30, uniquement sur RDV, à prendre directement auprès de M. GABORIT au 07.86.73.84.96 ou [anthony.gaborit@mutami.fr](mailto:anthony.gaborit@mutami.fr)

## Les actions des Comités

### Comité solidarité et lien social

Le comité « solidarité et lien social » vous propose un après-midi « Chantons ensemble » avec chants et accordéons, le **mercredi 21 juin** de 15h à 16h30 à la salle polyvalente.

## Dingé bouge

### Les P'titous

Fête de l'école Publique le **samedi 24 juin 2023** à partir de 10h30 : nombreux stands de jeux, tombola, spectacles des enfants, buvette et restauration (repas à réserver par le biais de l'APE ou restauration sur place, offre végétarienne). Venez nombreux partager cette grande journée festive. Contact : [clpelesptitous@gmail.com](mailto:clpelesptitous@gmail.com) 06.20.52.08.01

### Comité d'Organisation d'Épreuves Sportives Dingéennes : trophée régional des jeunes vététistes

Le C.O.E.S.D organisera le **dimanche 4 juin** à partir de 9 h, sur le site de la Bouderie, une manche du Trophée Régional des Jeunes Vététistes. Cette manifestation gratuite sera ouverte au public. A cette occasion et suite à un arrêté, la circulation sera interdite entre 7 h et 19 h sur la D83 entre le bourg de Dingé et la Bouderie. La déviation se fera par la D82 (route de Combourg) et la VC105 (route du Fougeray) dans les deux sens.

### Emission de radio Station Sérail

Deux Dingéennes, Camille et Élodie préparent une émission radio afin de recueillir la parole et les témoignages des habitants de Dingé, d'âges et d'horizons différents. La municipalité soutient leur



projet. L'émission « Station Sérail » sera diffusée le **vendredi 23 juin** à 19h sur les ondes radio Univers 99.9 et sur la place Saint Maurice. Nous vous y donnons RDV à partir de 18h45 afin d'écouter ensemble ces témoignages et de partager un moment convivial. Si vous ne pouvez-vous déplacer, branchez-vous sur le 99.9 Radio Univers.

### **Ma P'tite Glanerie : le magasin gratuit**

Horaires d'ouverture pour le mois de juin :

- les **mercredis 14 et 28** de 15h à 17h30
- les **samedis 10, 17 et 24** de 10h à 12h30

L'association sera également présente au Vide-déchèterie de Combourg le **dimanche 4 juin** de 10h à 12h.

### **Association communale de chasse de Dingé**

Rappel : Assemblée générale de l'ACCD aura lieu le **25 juin**, à la Maison de l'Enfance et des Familles à 9h30.

Concours de palet organisé par l'ACCD le **10 juin à 14h au terrain de foot. Inscription à partir de 13h. Engagement de 10€ par équipe.**

### **Familles Rurales : Espace de vie sociale**



Présentation Théâtre Impro à Dingé : l'atelier adultes « Théâtre et improvisation » de Dingé vous invite à partager un moment ludique, convivial... et imprévisible ! Pendant une heure, nous improviserons de courtes histoires, agrémentées par vos propres idées ! Rendez-vous le **dimanche 4 juin** à 18h à la salle de motricité. Entrée libre et gratuite. L'atelier se poursuivra l'année prochaine. Contactez-nous si vous souhaitez nous rejoindre !

Trousse à pharmacie de l'été : préparez votre trousse à pharmacie naturelle à base de plantes (crème piqures, bosses, soins avant et après solaire...) avec Malika, animatrice en herboristerie, le **samedi 10 juin** de 10h à 13h. 10€ adhérents – 15 € non adhérents.

Atelier d'herboristerie pratique : rituels de soins et fumigations. Echanges sur le passage du solstice d'été, les vertus médicinales des herbes de la Saint Jean et réalisation d'un bâton de fumigation. Avec Malika, animatrice en herboristerie. Le **lundi 19 juin** de 19h30 à 21h30, 5€ adhérents – 10 € non adhérents.

Séance découverte massages bébé : pour les bébés de 0 à 1 an. Apprenez à masser votre bébé en famille. Les bénéfices sont multiples : les massages soulagent les douleurs digestives, diminuent les pleurs, améliorent le sommeil... Mélanie Leplet, instructrice massage bébé, vous propose une séance découverte qui pourra être suivie d'une série d'ateliers à des tarifs adaptés. Atelier de découverte le **samedi 24 juin** de 10h à 11h30.

Permanences Numériques : découverte des outils numériques, prise en main, aide aux démarches en ligne... selon vos besoins. Avec des bénévoles animateurs : Annie, Alban et Daniel. Ouvert à tous, les **mardis** de 18h à 20h.

English conversation ! Les **lundis** de 20h à 21h30 : adultes et ados (lycéens). Avec Pascale Wolf, animatrice bénévole. Sur inscription, gratuit + adhésion.

Wutao et Danse libre : Les **vendredis** de 19h15 à 20h15. Inscriptions au 07.87.19.00.77 avec Solène Lefort, instructrice de Wutao. Tarifs : 12€ par atelier ou 100€ les 10 ateliers de 20h30 à 21h30.

Sophrologie : le **mardi 6 juin**, avec Estelle Hazard, de 19h30 à 20h30, 10€, inscriptions au 06 95 06 08 98.

Café Tricot : 1 mercredi par mois : **14 juin**, avec Gaëlle Dubois, échanges de savoirs autour du tricot et du crochet, gratuit.

Création couture : les **mardis** de 14h à 17h et les **jeudis** de 20h à 23h, avec Jeanine Duval - 5 € la séance.

Contacts et inscriptions : 02.99.45.09.87 ou 06.49.65.76.02 ou par email à : [asso.dinge@famillesrurales.org](mailto:asso.dinge@famillesrurales.org)

### **Familles Rurales : Centre de loisirs**



Les mercredis de juin, à l'accueil de loisirs, sont placés sous le signe du jeu, pour finir l'année en s'amusant ! Au programme : une sortie au bowling, une partie de foot au Champ Poussin, des tournois de jeux de société et jeux collectifs...

Cet été, l'accueil sera ouvert **du 10 au 28 juillet et du 21 août au 1er septembre**. Les programmes d'activités sont disponibles à partir du 24 mai. L'équipe d'animation proposera aux enfants de partir à la découverte des grandes inventions de l'histoire grâce à un personnage venu d'une autre galaxie ! Les inscriptions se font via le portail familles entre le 29 mai et le 18 juin. N'hésitez pas à nous contacter pour tout renseignement : Céline Riem, 06.50.50.82.18 ou par email à : [al.dinge@famillesrurales.org](mailto:al.dinge@famillesrurales.org)

## **Commerces**

### **Cheverrie de la Poterie**

Marché d'été exceptionnel, le **vendredi 23 juin** de 16h à 20h à la Poterie. 9 producteurs locaux partagent leur passion et leurs produits (savons, tisanes, bières, fromages, fleurs, viandes, cidres, miel, produits vrac et p'tites fripes...).

## **Communiqués**

### **Déjections canines**

Il est rappelé aux habitants que les déjections canines sont interdites sur la voie publique et les propriétaires de chiens sont tenus de procéder immédiatement par tout moyen approprié à leur ramassage.

### **Enquête publique par Eaux & Vilaine pour la restauration des milieux aquatiques**

Afin d'atteindre les objectifs de bon état écologique des cours d'eau fixés par la Directive Cadre européenne sur l'Eau, l'Etablissement Public Territorial de Bassin

(EPTB) Eaux & Vilaine souhaite mettre en œuvre des actions de restauration des milieux aquatiques sur le territoire de l'Unité de Gestion Vilaine Ouest (UGVO). Ce programme de restauration est financé dans le cadre du contrat territorial par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, la Région Bretagne, les Conseils départementaux d'Ille-et-Vilaine et des Côtes d'Armor, le Syndicat mixte de gestion de Eau 35 et les Établissements publics de coopération intercommunale situés sur le territoire de l'UGVO. Il est mis en œuvre avec l'accord des propriétaires riverains et des exploitants agricoles. Afin de pouvoir allouer des fonds publics sur des propriétés privées, Eaux & Vilaine a sollicité l'ouverture d'une enquête publique préalable à une déclaration d'intérêt général (DIG).

L'enquête publique aura lieu **du mardi 9 mai 2023 (9h00) au vendredi 9 juin 2023 (12h00)** et concerne l'ensemble du territoire d'intervention de l'UGVO, à savoir 105 communes sur le département d'Ille-et-Vilaine et 7 communes sur le département des Côtes d'Armor.

Monsieur Philippe BOUGUEN, désigné par le Président du Tribunal Administratif de Rennes en qualité de commissaire enquêteur, recevra les observations écrites ou orales du public aux lieux, jours et heures suivants dans les mairies de :

Mairie de Guichen - Hôtel de Ville - Place Georges Le Cornec - 35580 Guichen : le mardi 9 mai de 9h00 à 11h00 ;

Mairie de Gévezé - Espace des Droits-de-l'Homme - 35850 Gévezé : vendredi 12 mai de 15h00 à 17h00 ;

Mairie d'Iffendic - Place de l'Église - 35750 Iffendic : le mercredi 24 mai de 14h00 à 16h00 ;

Mairie de Trémoré - Place de la Mairie - 22230 Trémoré : le vendredi 26 mai de 14h30 à 16h30 ;

Mairie de Guipry-Messac - 2 rue Saint-Abdon - 35480 Guipry-Messac : le lundi 5 juin de 15h30 à 17h30 ;

Mairie de Saint-Aubin-d'Aubigné - 4 place de la Mairie - 35250 Saint-Aubin-d'Aubigné : le vendredi 9 juin de 10h00 à 12h00.

Les pièces du dossier de demande de déclaration d'intérêt général seront mises à disposition du public en format papier sur ces communes pendant toute la durée de l'enquête. Elles seront également consultables sur les sites internet des préfectures d'Ille-et-Vilaine (<http://www.ille-et-vilaine.gouv.fr/ep-loisurleau>), et des Côtes d'Armor (<https://www.cotes-darmor.gouv.fr>).

Pour toute demande d'informations complémentaires, vous pouvez contacter Eaux & Vilaine : UGVO – 3, allée de la Grande Egalonne – 35740 PACE / [laetitia.citeau@eaux-et-vilaine.bzh](mailto:laetitia.citeau@eaux-et-vilaine.bzh)

### **Consultation pour l'ajustement de l'arrêté cadre sécheresse du département d'Ille-et-Vilaine**

Pour faire face à une insuffisance de la ressource en eau en période d'été, les préfets sont amenés à prendre des mesures de limitation ou de suspension des usages de l'eau en application de l'article L.211- 3 II-1° du Code de l'environnement.

Les seuils entraînant des mesures de restriction sont définis au niveau local par les préfets par un arrêté préfectoral dit arrêté cadre « sécheresse ». Ces arrêtés cadres « sécheresse » définissent les secteurs sur lesquels peuvent s'appliquer des mesures de vigilance, de restriction ou d'interdiction temporaire des usages de l'eau en fonction de l'état des nappes, des cours d'eau et des ressources en lien avec l'alimentation en eau potable et le fonctionnement des milieux aquatiques.

La consultation publique :

Les travaux d'ajustement de l'arrêté cadre sécheresse ne visent pas la refonte complète de l'arrêté, mais avant tout à une clarification d'un certain nombre d'articles et d'annexes suite au retour d'expérience de la sécheresse (RETEX) de l'année 2022.

En application de l'article L.123-19-1 du Code de l'environnement, le projet d'ajustement de l'arrêté-cadre sécheresse d'Ille-et-Vilaine est soumis à une consultation du public. Cette consultation sera ouverte **du 12 mai 2023 au 5 juin 2023** à 10h00.

Les éventuelles observations du public peuvent être transmises dans les mêmes délais à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM), pôle police de l'eau, par l'intermédiaire du formulaire de sondage accessible en ligne.

Accédez au formulaire de la consultation en ligne sur :

<https://www.ille-et-vilaine.gouv.fr/Publications/Consultations-publiques-et-concertations-prealables/Consultations-Publiques-Environnementales-en-cours/Consultation-Arrete-cadre-secheresse-en-Ille-et-Vilaine> ou en adressant le formulaire type au préfet d'Ille-et-Vilaine par voie électronique à l'adresse suivante : [ddtm-secheresse@ille-et-vilaine.gouv.fr](mailto:ddtm-secheresse@ille-et-vilaine.gouv.fr) (sujet du courriel : ACS35 – Consultation du public – Entité/personne).

### **Transports BreizhGo**

Pour l'année 2023-2024, les inscriptions aux transports scolaires sur le réseau régional BreizhGo sont ouvertes. Les inscriptions se déroulent à l'adresse suivante : <https://www.breizhgo.bzh/transports-scolaires/ille-et-vilaine>. La date limite des inscriptions est fixée **au 17 juillet 2023**. Pour toute demande reçue après cette date, une majoration de 30 euros sera appliquée. Informations sur le site [www.breizhgo.bzh](http://www.breizhgo.bzh) ou au 02 99 300 300.

### **CPTS BRD : ligne téléphonique recherche médecin traitant**

La Communauté Professionnelle Territoriale de Santé Bretagne Romantique et pays de Dol (CPTS BRD) a mis en place, il y a quelques mois, une ligne téléphonique dédiée à l'appui dans la recherche de médecin traitant sur le territoire (Bretagne romantique, Pays de Dol, Baie du Mont Saint Michel, Plerguer, Le Tronchet, Becherel). Notre association propose de centraliser

les demandes et de tenter autant que possible une mise en relation avec les médecins adhérents. Cette ligne n'est pas une ligne d'urgence et ne peut pas être mobilisée pour une demande de rendez-vous ou du conseil médical. Elle ne cible pas les habitants qui ont déjà un médecin traitant sur les communes précitées



**VOUS N'AVEZ PAS DE MÉDECIN TRAITANT SUR LE TERRITOIRE ET VOS RECHERCHES SONT INFRUCTUEUSES ?**

La **Communauté Professionnelle Territoriale de Santé Bretagne Romantique & pays de Dol** **centralise** et **appuie** les demandes

**VOUS RÉSIDEZ SUR LES COMMUNES DE :**

- Bretagne romantique
- Pays de Dol & de la Baie du Mont Saint-Michel
- Plerguer
- Le Tronchet
- Bécherel

**CONTACTEZ NOUS :**

Par téléphone **06 44 89 15 06**  
veuillez laisser un **message vocal**

Par formulaire de contact  
veuillez **flasher le QR code**

Siège social : 3 rue de la Mairie, 35270 Combourg (pas de permanence)

Vous pouvez aussi contacter le numéro de téléphone suivant 08 09 40 14 01. Ce sont des agents de la DGFiP qui vous répondent, sur des horaires élargis, de 8h30 à 19h00, tous les jours de la semaine.

Pour les personnes qui ne se sentent pas à l'aise avec internet un accompagnement pour accomplir leurs formalités, est disponible dans les espaces France Service.

### **SMICTOM Valcobreizh :**

Adoptez le bon geste : la poignée de votre bac, c'est côté route : lors de chaque collecte, les ripeurs sont amenés à manipuler plusieurs centaines de bacs d'ordures ménagères ou de tri sélectif. Autant de gestes répétitifs. Afin de préserver la santé des agents en limitant notamment les troubles musculosquelettiques, le SMICTOM VALCOBREIZH demande à ses usagers, comme bien d'autres syndicats en charge de la collecte des déchets, de présenter leurs bacs avec la poignée côté route. Il est rappelé qu'il est important de faire en sorte que son bac soit bien visible. Un bac caché, c'est un bac qui ne peut pas être ramassé. Les agents de collecte vous remercient par avance !



Aide à l'achat d'un broyeur pour les particuliers : dans les déchèteries du SMICTOM VALCOBREIZH, les déchets verts représentent 30% des apports (chiffre 2021). Bien qu'ils soient transformés en compost, leur traitement représente un coût pour la collectivité et in fine les usagers. Vous ne le saviez peut-être pas mais vous pouvez les valoriser à domicile !

En broyant vos tailles, vous évitez des déplacements en déchèterie et disposez d'un paillage maison pour nourrir et protéger le sol de votre jardin. En tant que matière sèche, le broyat permettra également d'équilibrer votre compost si vous en possédez un. Pour les branchages, le broyage peut se faire à l'aide d'une tondeuse. Pour les branches d'un plus gros diamètre, l'utilisation d'un broyeur est nécessaire. Pour cela, le SMICTOM VALCOBREIZH accompagne les habitants de son territoire en leur proposant une aide à l'achat. Elle s'élève à 50 € par foyer, plafonnée à 500 € pour les groupes de 10 personnes et plus. Vous achetez seul ? Vous bénéficiez donc d'une aide de 50 €. Vous êtes un groupement de 6 foyers ? Vous bénéficiez d'une aide de 300 €. Un groupement de 11 foyers ? Vous bénéficiez de 500 €. Pour en savoir plus et effectuer votre demande, rendez-vous sur [www.valcobreizh.fr](http://www.valcobreizh.fr), rubrique « mes services ».

### **Finances publiques : obligation de déclaration pour les propriétaires d'un bien immobilier sur votre espace GMBI (gérer mes biens immobiliers)**

**Rappel :** Vous êtes propriétaire d'un logement ? Depuis le 1er janvier 2023, vous êtes soumis à une **nouvelle obligation déclarative de vos biens immobiliers à usage d'habitation.**

Tous les propriétaires, qu'ils soient particuliers ou entreprises, ont **jusqu'au 30 juin inclus** pour effectuer cette déclaration. Pour chacun de leurs logements, les propriétaires doivent indiquer à quel titre ils les occupent. S'ils n'occupent pas eux-mêmes le bien, ils sont tenus de renseigner l'identité des occupants et la période d'occupation (situation au 1er janvier 2023). **La date limite pour effectuer votre déclaration est le 30 juin 2023 inclus.** La déclaration est ouverte et accessible depuis le service en ligne « Gérer mes biens immobiliers » du site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr). Vous devez au préalable vous connecter à « Votre espace particulier », muni de votre numéro fiscal et de votre mot de passe.

